



LE DÉPARTEMENT

Les médias du Département

Le Département de la Vienne partage avec vous des espaces d'informations dédiés à la Vienne, à ses territoires et à ses habitants.

Ces espaces numériques sont des lieux d'échanges, de partage d'informations (bons plans, initiatives locales, manifestations...) et un moyen de vous informer sur les services aux publics.

Les comptes officiels du Département sur les réseaux sociaux :

- Sur Twitter : <https://twitter.com/departement86> ↗
- Sur Facebook : <https://www.facebook.com/departement86/> ↗
- Sur Dailymotion : <https://www.dailymotion.com/departement86> ↗
- Sur Instagram : <https://www.instagram.com/departement86/> ↗
- Sur YouTube : https://www.youtube.com/channel/UCHWXPmkyvj0_2b2mDii8Y0A ↗
- Sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/9660259/> ↗
- Facebook Emploi 86 : <https://www.facebook.com/emploi86> ↗
- Facebook Les Heures Vagabondes : <https://www.facebook.com/lesheuresvagabondes> ↗
- Facebook Lire en Vienne : <https://www.facebook.com/lire.en.vienne> ↗

Les chartes du Département :

Charte de contribution à l'agenda



Le site lavienne86.fr propose aux internautes de publier leurs manifestations dans la rubrique Agenda. Le droit à la contribution doit s'effectuer dans un esprit de partage, de pertinence et de tolérance.

Cette charte instaure un cadre pour la contribution des internautes et le rôle de la modération.

Les événements

Il est important que les propositions soient renseignées correctement et clairement, sans abus de langage raccourci type SMS, et en français, pour faciliter le traitement de la demande.

Ce qu'il est possible de partager :

- > manifestations sportives
- > randonnées
- > concerts, festivals
- > spectacles
- > expositions
- > lectures publiques
- > marchés de producteurs, d'artisans et de Noël
- > braderies, brocantes
- > conférences...

Ce qui ne peut pas paraître dans l'agenda :

- > événements qui ne se déroulent pas dans la Vienne
- > réunions ou meetings politiques
- > manifestations à caractère religieux (messes, prières, veillées, conférences...)
- > réunions à caractère privé ou familial
- > manifestations commerciales d'entreprises

Les contributeurs

Aucune inscription préalable n'est requise pour déposer un événement. La contribution est comprise comme un acte de confiance réciproque entre les internautes et le Département.

Les dépositaires s'engagent sur le contenu des informations et sur leur légitimité à les communiquer. Ils attestent également avoir le droit de diffuser les visuels, soit parce qu'ils en sont les propriétaires, soit parce qu'ils se sont assurés que l'image est libre de droit. Le Département de la Vienne ne peut être tenu responsable pour l'utilisation abusive d'une image proposée dans le cadre de la contribution agenda.

Le courriel est renseigné pour aider à l'identification des dépositaires. Cette information doit être valide et propre aux dépositaires ; elle n'est ni mise en ligne, ni exploitée. Les coordonnées permettent au modérateur de contacter les dépositaires, dans le cas où les événements proposés nécessitent un complément d'information. Seul le nom de la structure dépositaire sera mis en ligne pour la promotion de l'événement et de la structure organisatrice.

La modération

Les propositions sont soumises à la modération. Elle est exercée dans le respect de la libre expression d

es internautes et dans la limite des règles éditoriales citées plus tôt. Les modérateurs se réservent le droit de refuser des propositions insuffisamment renseignées ou qui contreviendraient aux règles éditoriales du site.

Selon la disponibilité des modérateurs, la publication des évènements peut être variable (de l'heure qui suit au lendemain, hors week-end). En cas de délai, il n'est pas nécessaire de renouveler la demande, toutes les demandes faisant l'objet d'un traitement.

Le traitement a pour objectif de valoriser les propositions des internautes. Aussi il est possible qu'il nécessite un complément d'information, une réécriture... Ce travail éditorial est réalisé dans le respect de la contribution et de l'évènement.

En cas de non publication, les modérateurs du site se tiennent à la disposition des dépositaires pour motiver le refus de publication. La demande peut en être faite via le formulaire "[Contactez-nous](#)" (thématique Communication).

Charte des concours



Le site lavienne86.fr propose aux internautes de participer à des concours via un formulaire de participation.

Cette charte permet à chacun de comprendre le mode de fonctionnement des concours réalisés sur le site lavienne86.fr. Ils sont régis par un règlement propre à chaque concours/ jeu/ évènement. Le traitement des données personnelles est strictement encadré par le Département de la Vienne.

Règlement

Chaque jeu/ concours/ évènement est organisé dans le cadre d'un règlement. Celui-ci permet aux internautes de prendre connaissance des différentes modalités qui le constituent :

- > organisateur
- > date
- > objet
- > acceptation
- > modalités de participation
- > résultats et gagnants
- > lots à gagner
- > traitements des données personnelles
- > responsabilité et garanties
- > modification
- > force majeure
- > convention de preuves
- > contestation
- > loi applicable

Traitement de vos données personnelles

Les informations recueillies avec votre consentement dans le formulaire de participation sont utilisées UNIQUEMENT dans le cadre du jeu/ concours/ événement auquel vous participez.

Vos données sont collectées par le Département de la Vienne, responsable du traitement pour votre participation au jeu/ concours/ événement. Le cas échéant elles sont communiquées aux partenaires du jeu/ concours/ événement identifiés dans le règlement de participation. Elles sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de prendre en compte votre participation. Ces informations sont conservées par le Département de la Vienne pour une durée de 2 mois après la remise des lots, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine.

En validant l'option « Je m'abonne à Vienne @ctu », vous avez également consenti librement à l'utilisation de votre adresse courriel pour la réception de la newsletter du Département de la Vienne. A tout moment, vous pouvez mettre fin à cet abonnement à partir du lien <https://www.lavienne86.fr/fil-infos/lettre-dinformation> (<https://www.lavienne86.fr/fil-infos/lettre-dinformation>)

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès aux données vous concernant ainsi qu'un droit de rectification, d'effacement et de limitation dans les conditions prévues par ces textes. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Enfin vous disposez d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, qui annulera votre participation au jeu/ concours/ événement.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant la Direction de la Communication par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex), via le formulaire "[Contactez-nous](#)" sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les pages Facebook animées par le Département de la Vienne sont des pages publiques, d'une institution publique. Nos publications sont ouvertes à vos commentaires, c'est tout l'intérêt d'être ensemble. Vos commentaires doivent respecter la règle essentielle du respect mutuel.

Les commentaires

Il n'est pas permis d'exprimer :

- > L'invective, les insultes, les propos injurieux envers les amis de la page, envers la fonction publique ou autres
- > La promotion commerciale
- > L'expression politique
- > Les propos racistes et pornographiques (sous le coup de la loi)

L'échange interpersonnel et les allusions personnelles sont déconseillés.

Rappelez-vous que vous êtes sur une page publique : des milliers de personnes peuvent assister à vos échanges personnels et ne pas apprécier cela. En cas d'abus, vous serez donc invité à échanger hors de la page.

Cas de bannissement

La surenchère des propos malveillants ou interdits par cette charte, une attitude négative répétée visant les amis, les modérateurs ou encore les services publics peuvent nous amener au bannissement d'un ami de la page. Se faire sortir d'une pièce n'est pas agréable, faire sortir quelqu'un d'une pièce n'est pas réjouissant non plus ! Nous le faisons rarement, mais nous pouvons le faire !

Données personnelles

Ces pages utilisent la fonction intitulée Facebook Insight permettant de faire des statistiques d'audience anonymisées uniquement accessibles à l'administrateur de la page. Ces statistiques sont établies par Facebook au travers de cookies, actifs pendant deux ans et sauvegardés par Facebook sur le disque dur de l'ordinateur ou sur tout autre support des usagers et visiteurs de la page animée par le Département

Le site [lavienne86.fr](https://www.lavienne86.fr) s'ouvre à l'échange en permettant aux internautes de commenter les actualités qui y sont publiées. Ce droit à l'échange doit s'effectuer dans un esprit de partage d'idées, de pertinence et de tolérance... sans agressivité.

Cette charte permet à chacun de comprendre le cadre des commentaires et le rôle de la modération. Les

articles ne sont pas automatiquement accessibles aux commentaires ; les modérateurs se réservent le droit de les activer ou non.

Les commentaires

Il est important que les commentaires soient lus et compris de tous. Aussi il est recommandé de s'exprimer clairement sans abus de langage raccourci, type SMS, et en français.

Il n'est pas permis de :

- > de diffuser des contenus assimilés à une promotion commerciale
- > de dénoncer quiconque ou d'exercer des attaques personnelles
- > de propager des rumeurs ou de fausses informations
- > de tenir des propos véhéments, grossiers ou injurieux envers quiconque ou envers la fonction publique
- > de tenir des propos ou des allusions racistes, xénophobes ou pornographiques. Ce type de propos est sanctionné par la loi.

Les contributeurs

Aucune inscription préalable n'est requise pour proposer un commentaire. La contribution est ici comprise comme un acte de confiance réciproque entre les internautes et le Département. Les pseudonymes utilisés ne devront donc pas usurper l'identité d'autrui, personne physique ou morale.

Les internautes doivent renseigner un courriel valide et qui leur est propre afin de recevoir les notifications sur la suite donnée aux commentaires qu'ils ont proposés.

La modération

Les commentaires sont soumis à une modération a priori. Elle est exercée dans le respect de la libre expression des internautes et dans le cadre des règles éditoriales citées plus tôt. Les modérateurs se réservent le droit de refuser des commentaires qui contreviendraient à ces règles ou à la morale.


Selon la disponibilité des modérateurs, la publication des commentaires peut être variable (de l'heure qui suit au lendemain, hors week-end). En cas de délai, il n'est pas nécessaire de poster un nouveau commentaire. En effet tous les commentaires font l'objet d'un traitement et d'une notification par courriel à leurs auteurs, qu'ils soient validés ou refusés.

En cas de refus, les modérateurs du site se tiennent à la disposition des contributeurs pour motiver le refus de publication. La demande peut en être faite via le formulaire "[Contactez-nous](#)" (thématique Communication).



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00